

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ARRÊT & NOUVELLES DATES

► L'enquête publique unique ouverte au titre : de la demande d'autorisation environnementale (ICPE), de l'institution de servitudes d'utilité publique et du permis de construire (PC), concernant le projet d'installation classé SEVESO seuil haut de la Sté FM LOGISTIC à Vernouillet, prévue du mardi 8 juin 2021 à 9h30 au vendredi 23 juillet 2021 à 17h00 est **arrêtée à compter du vendredi 2 juillet 2021**. Cet arrêt de l'enquête est justifié par un vice de procédure dû à une erreur de périmètre d'affichage entraînant un défaut de publicité dans 4 communes situées dans le rayon d'affichage.

► Une nouvelle enquête aura lieu **du mardi 28 septembre 2021 à 13h30 au vendredi 12 novembre 2021 à 16h30**, soit plus de 6 semaines

→ **OBJET DE L'ENQUETE**: création d'une plate-forme logistique dite « FM LOGISTIC VERNOUILLET », classée SEVESO seuil haut, projet présenté par le Groupe FM. L'enquête publique unique porte sur :

- la demande de permis de construire la plateforme, déposée par la Société BATIOLOGISTIC
- la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la SAS FM FRANCE, pour l'exploitation de la plateforme logistique
- l'institution de servitudes d'utilité publique autour de l'installation sur des terrains voisins du projet, à Vernouillet et Luray

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZAC porte Sud – rue Jean Bertin - 28500 VERNOUILLET

→ **PORTEURS DU PROJET** : SAS FM FRANCE et BATIOLOGISTIC (Siège social :rue de l'Europe - 57370 PHALSBOURG)

→ **LES INFORMATIONS SUR LE PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE** : MME SARAH KNEFATI - INGÉNIEURE ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET URBANISME NG CONCEPT - SUIVI DU DOSSIER POUR LA SAS FM FRANCE - MAIL : sknefati@ngconcept-ec.com

→ **LES DOSSIERS COMPLETS (ICPE, SUP et PC) sont déposés en mairies de VERNOUILLET, siège de l'enquête, et de LURAY**, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des mairies, au public.

Ces dossiers complets qui comportent en outre l'étude d'impact et son résumé non technique, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire seront consultables par voie dématérialisée sur le site internet dématérialisé <http://projet-fmfrance-vernouillet.enquetepublique.net/>

Un lien sera également inséré sur le site de la Préfecture: <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>. Le dossier pourra être consulté à la Préfecture d'Eure-et-Loir – place de la république à Chartres, sur un poste informatique, aux heures d'ouverture au public.

Les avis émis par les collectivités territoriales et leur groupement seront insérés sur le site internet de la Préfecture mentionné ci-dessus, à mesure de leur réception.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Michel BACCARD, ingénieur EDF-GDF en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants :

dates	heures	lieu
mardi 28 septembre 2021	de 13h30 à 16h30	Mairie - Place du 8 Mai 1945 à VERNOUILLET
vendredi 8 octobre 2021	de 14h30 à 17h30	
samedi 6 novembre 2021	de 09h00 à 12h00	
vendredi 12 novembre 2021	de 13h30 à 16h30	
vendredi 15 octobre 2021	de 14h00 à 17h00	Mairie - 14 rue de Dreux à LURAY

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Vernouillet et Luray et accessibles aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Vernouillet
- à l'adresse électronique suivante : projet-fmfrance-vernouillet@enquetepublique.net

Toutes les observations du public transmises dans le cadre de l'enquête précédente, avant son arrêt, sont conservées et seront ajoutées à celles recueillies dans le cadre de la présente enquête.

→ **RÉUNION PUBLIQUE** : Conformément aux dispositions de l'article L.515-37 III du code de l'environnement (CE) relatif à l'institution de servitudes d'utilité publique, le commissaire enquêteur **organise une réunion publique le mardi 19 octobre 2021 de 18h00 à 20h00 en salle AGORA, qui jouxte la mairie de Vernouillet**. Les modalités d'organisation de cette réunion sont susceptibles d'évoluer si le contexte sanitaire le justifie.

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POUR CHACUN DES 3 OBJETS DU PROJET SERONT CONSULTABLES**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairies de Vernouillet, Luray et Dreux, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé, Sainte-Gemme-Moronval, Ecluzelles, Charpont et Mezières-en-Drouais (communes situées dans le rayon d'affichage de 3km - article R181-36 du CE) ainsi qu'à [la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir](#).

→ **L'INSTALLATION FERA L'OBJET D'UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION**, en application de l'article L741-6 du code de la sécurité intérieure

→ **À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie ou non de prescriptions et instituera des servitudes ou prononcera le refus, par arrêté motivé pour la partie ICPE et SUP. Le Maire de Vernouillet accordera ou non le permis de construire.